

Communiqué de presse

Vendredi 1^{er} décembre 2017

Gironde Habitat, Inelia et Enedis mettent en service la première installation d'autoconsommation collective de France

A Bordeaux, la résidence « Les Souffleurs », du bailleur social Gironde Habitat, dispose de la première opération d'autoconsommation collective en France.

Au cœur d'un quartier en pleine transformation, cette première est le résultat d'un travail conjoint entre Gironde Habitat, bailleur social engagé dans le développement durable, Inelia entreprise spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques, et le gestionnaire du réseau de distribution électrique Enedis (ex ERDF). Elle démontre l'engagement fort de ces partenaires en faveur de la transition énergétique.

Inaugurée ce vendredi 1^{er} décembre en présence de Sigrid Monnier Directrice générale de Gironde Habitat, Rémi Cazamajour Président d'Inelia et Philippe Monloubou Président du Directoire d'Enedis, cette opération d'autoconsommation collective est rendue possible par la loi du 24 février 2017 et son décret d'application du 28 avril 2017. Il permet à plusieurs consommateurs et producteurs de se lier entre eux au sein d'une personne morale pour auto consommer collectivement l'électricité en se répartissant la production d'électricité renouvelable en aval d'un même poste de distribution publique d'électricité.

Dès 2018, l'ensemble des résidents de cet immeuble de 60 logements équipés de panneaux solaires, pourront ainsi bénéficier de cette production locale et ainsi d'une diminution de leur charge.

Après la mise en service, Enedis relève les données des compteurs communicants et, calcule les quantités d'énergie nécessaires à la mise en œuvre de l'opération, à partir des courbes de charges et des clés de répartition communiquées par la personne morale. Enedis les met ensuite à disposition de la personne morale et des différentes parties prenantes.



Qu'est-ce que l'autoconsommation ?

L'autoconsommation peut être définie comme le fait de consommer tout ou partie de l'énergie que l'on produit.

Où en est-on en France ?

C'est une tendance qui se développe : fin 2017, environ 20 000 foyers consommeront leur propre électricité. Ils sont en autoconsommation individuelle.

L'autoconsommation collective, comment ça marche ?

L'opération d'autoconsommation est dite collective si les parties prenantes sont liées entre elles au sein, d'une personne morale (association, coopérative, copropriété, ...) et si les points de soutirage et d'injection sont situés en aval d'un même poste de distribution publique d'électricité.

Que dit la loi ?

La loi autorise l'autoconsommation collective qui est définie comme « la fourniture d'électricité entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finals, liés entre eux au sein d'une personne morale et dont les points de soutirage et d'injection sont situés en aval d'un même poste de distribution publique d'électricité.

La législation encadre l'autoconsommation collective :

- La personne morale indique au gestionnaire de réseau public de distribution compétent la répartition de la production d'autoconsommation entre les consommateurs finals concernés.
- Les exploitants d'une installation de production doivent déclarer ces installations auprès du gestionnaire de réseau et conclure un contrat.

A propos de Gironde Habitat

Gironde Habitat est l'Office Public de l'Habitat (OPH) départemental de la Gironde. Présent sur un tiers des communes girondines, il gère aujourd'hui 17 000 logements sur des territoires aussi bien urbains que ruraux. Dans un contexte de demande croissante de logements, Gironde Habitat produit de l'habitat dans une perspective de développement local pour des publics variés – familles, étudiants, seniors, personnes handicapées, personnes en insertion...

Contact presse : n.hamm@gironde-habitat.fr

A propos d'Enedis

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 36 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (220 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Contact presse :

Xavier.salon@enedis.fr - 05 57 92 73 76

geraldine.foucher@enedis.fr – 06 67 88 89 33

A propos d'Inélia

Inélia développe, conçoit et met en œuvre des solutions de production en autoconsommation intégrées aux infrastructures. Nous sommes reconnus au niveau national pour notre expertise et notre approche innovante. Véritable accélérateur de la Transition Energétique, nous mettons l'énergie verte au cœur des usages. L'énergie est notre avenir, partageons-la.

Contact presse : Charlotte.bouvier@inelia.fr – 06 69 01 86 32